

Le Conseil municipal, convoqué le 16 novembre 2018, s'est réuni le **23 novembre 2018** en séance ordinaire à vingt heures, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

**Présents** : M. Jean-Claude PROVOST, M. Christian ORHAN, Mme Brigitte BOURSEAU, Mme Françoise JORAT, M. Jean-Bernard BAUSSANT (arrivé à 20h21), Mme Katia de SAINT JUST, Mme Catherine FOUGERE, Mme Isabelle TESSIER, M. Bertrand GEFFRIAUD, Mme Hélène BRICAUD, M. Olivier GENESTE, M. Nicolas BESNIER, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h18), Mme Catherine DUCHESNE, M. Nicolas ROBIN, Mme Angélique PAILLUSSON, Mme Isabelle GERARD-JAVEL (arrivée à 20h15), , Mme Marie-Lyse DUBOURG, Mme Emmanuelle MEIGNEN, M. Alain GRIMAUD.

**Absents excusés** : M. Jean-Noël THOMAZEAU, M. Jacques PRIOUX, Mme Catherine GUIHEUX, M. Jean-Marc FRANÇOIS, M. Frédéric BOURDEAU, M. Gilles CALO.

**Absente** : Mme Sandra VAILLANT.

M. Jean-Noël THOMAZEAU a donné pouvoir à M. Christian ORHAN

M. Jacques PRIOUX a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST

M. Jean-Marc FRANÇOIS a donné pouvoir à Mme Brigitte BOURSEAU

M. Frédéric BOURDEAU a donné pouvoir à Mme Françoise JORAT

M. Gilles CALO a donné pouvoir à Mme Marie-Lyse DUBOURG.

☞ Mme Françoise JORAT a été élue secrétaire de séance

### DECISIONS

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 octobre 2018** : Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification.

#### **FINANCES**

**Décision modificative budgétaire n°2/2018** : Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la modification budgétaire suivante :

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modif. de crédits</b>
Dépenses imprévues d'investissement	020		020	01	-26 400,00
Subvention équipements transférée au résultat	13911		040	01	2 900,00
Subvention équipements transférée au résultat	13918		040	01	1 100,00
Opération patrimoniales - Régularisation imputation	1311		041	01	3 247,38
Opération patrimoniales - Régularisation imputation	1313		041	01	164 248,00
Opération patrimoniales - Régularisation imputation	1332		041	01	21 772,00
Opération patrimoniales - Intégration frais d'études	2151		041	01	44 299,30
Opération patrimoniales - Régularisation imputation	2151		041	01	9 976,92
Opération patrimoniales - Régularisation imputation	21538		041	01	33 383,41
Salle polyvalente	2313	1306	23	020	20 000,00
Equipements divers	238	1607	23	810	2 400,00
<b>TOTAL</b>					<b>276 927,01 €</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modif. de crédits</b>
Opération patrimoniales - Régularisation imputation	1321		13	041	3 247,38
Opération patrimoniales - Régularisation imputation	1323		13	041	164 248,00
Opération patrimoniales - Régularisation imputation	1342		13	041	21 772,00
Opération patrimoniales - Intégration frais d'études	2031		20	041	44 299,30
Opération patrimoniales - Régularisation imputation	238		23	041	43 360,33
<b>TOTAL</b>					<b>276 927,01 €</b>
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>Article</b>	<b>Opération</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Fonction</b>	<b>Modif. de crédits</b>
Dépenses imprévues de fonctionnement	022		022	01	4 000,00
<b>TOTAL</b>					<b>4 000,00 €</b>

RECETTES FONCTIONNEMENT	Article	Opération	Chapitre	Fonction	Modif. de crédits
Quote-part des subventions d'investissement au compte de résultat	777		042	01	4 000,00
<b>TOTAL</b>					<b>4 000,00 €</b>

**Affaires foncières** : Le Conseil municipal annule la décision confiant le portage foncier du site de l'ex Super U à l'Agence Foncière de Loire-Atlantique et décide à l'unanimité d'acquérir la propriété de la SCI RUE DE LA GARE et le parking appartenant à la SAS DISNOZ pour un montant respectif de 460 000 € et de 170 000 €, auxquels s'ajoutent les frais.

### **MARCHES PUBLICS / ACHATS / TRAVAUX**

**Confortement du pont de la Ville au Chef** : Le Conseil municipal valide le projet de travaux proposé par SCE, maître d'œuvre et décide à l'unanimité de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux. Montant prévisionnel : 434 138,76 €.

**Salle de la Chesnaie** : Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la société FELIATRE pour la réalisation des travaux de peinture à la salle de la Chesnaie, pour un montant de 12 326,38 € TTC, auquel s'ajoute l'option pour un montant de 3 411,48 € TTC.

**Construction de l'accueil périscolaire et accueil de loisirs sans hébergement** : La maîtrise d'œuvre est confiée à l'unanimité au cabinet ATELIER DAUBAS BELENFANT pour un montant de 70 960 € HT (pour un projet estimé à 750 000 € HT).

**Zac du Châtelet** : La réalisation des études des mesures compensatoires agricoles est confiée à l'unanimité à la Chambre d'Agriculture pour un montant de mission de 4 900 € HT.

**Communication** : Il est décidé à l'unanimité de réaliser d'un film de promotion de la commune et de créer un nouveau logo. La création sera confiée à la société PPID pour un coût respectif de 5 950 € HT et de 1 620 €.

### **VOIRIE**

**Signalisation** : Le projet de pose de signalétique en agglomération pour indiquer les principales activités locales proposé par la commission voirie est validé à l'unanimité.

**Lotissement de la Bourdinerie** : Le Conseil municipal décide à l'unanimité de lancer une procédure d'enquête publique pour le transfert d'office des voiries et espaces communs de la Bourdinerie dans le domaine communal.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

**Logements locatifs sociaux** : Le Conseil municipal accepte que le bailleur Atlantique Habitations vende certains pavillons situés au Pâtis Jourdeau 1 et 2 dans la limite de 50 % du parc d'origine.

**Panneau lumineux Place de Grandmaison** : le contrat de maintenance annuelle est renouvelé à l'unanimité avec la société CENTAURE SYSTEMS pour un montant de 1 162,92 € TTC.

**Alarme incendie** : les contrats de maintenance et d'entretien des différents systèmes d'alarme incendie sont renouvelés avec la société GERGAUD INDUSTRIE pour un montant global de 1 128 € TTC.

**Salle des Etangs** : Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre à disposition gratuitement de l'Etablissement Français du Sang la Salle des Etangs pour l'organisation des collectes de sang 2019.

**Distinctions** : Le Conseil municipal crée à l'unanimité trois échelons à la Médaille de la Ville décernée à l'occasion de distinction particulière (bronze – argent – or)

**Personnel municipal** : Afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, l'indemnité de régisseur de recettes est intégrée à l'unanimité au régime indemnitaire, avec la création d'une IFSE REGIE d'un montant égal à celui attribué précédemment.

**Redevance Occupation Domaine Public Gaz (RODP) 2018** : Le montant de la redevance est fixée à l'unanimité à : 735 €

**Commission listes électorales** : Il est procédé à la désignation des délégués constituant cette commission mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans le cadre des nouvelles dispositions du Code Electoral. Sont désignés : Isabelle TESSIER, Isabelle GERARD-JAVEL, Bertrand GEFFRIAUD, Emmanuelle MEIGNEN et Alain GRIMAUD.

### **INTERCOMMUNALITE**

**Finances** : Le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) concernant les charges GEMAPI et eau. L'attribution de compensation est mise à jour pour en tenir compte : - 4260,74 € Nozay.

**Contrat enfance – jeunesse** : M. le Maire est autorisé à l'unanimité à signer le contrat enfance-jeunesse conclu entre la CAF et la Communauté de Communes de Nozay pour l'accueil des enfants et des jeunes.

**Modification des statuts** : Les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Nozay sont adoptés à l'unanimité.

**Décisions du Maire prises par délégation** : NEANT

**Prochain Conseil municipal** : Jeudi 13 décembre 2018

Affiché le 7 décembre 2018

**Le Maire,**  
**Jean-Claude PROVOST**